

COMMUNE DU POET
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
CCONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU lundi 18 mai 2026

Séance Ordinaire 20 heures 30

PROCES VERBAL

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - **Date de convocation : 11 mai 2026**

Le 18 mai 2026 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de la maire, Givaudan Geneviève

PRESENTS : Geneviève Givaudan – Agnès Rey – Régis Trouvé – Bruno Baillon – Pauline Chabot – Marion Cortes – Pauline Salmon -Laure Imbard – Bastien Nal – Manuel Casado – Marie-Anne Guichard

REPRESENTES : Céline Darmon par pauline Chabot – Jean-Pierre Garcin par Bastien Nal – Gautier Aillaud par Agnès Rey –

Excusé : Thierry Juestz d'Ynglemare

- Remarque sur le procès-verbal du 13 avril 2026 : Néant
- Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno Baillon

<i>Intitulé</i>	1 – Budget Supplémentaire - Budget Général – Correction du résultat reporté (Compte 002)
<i>Présentation</i>	<p>Lors de l'examen du Budget Général, il a été constaté une erreur dans le montant de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002.</p> <p>Pour rappel, le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un excédent de fonctionnement de 664 570,70 €.</p> <p>Sur ce montant, une affectation au compte 1068 a été réalisée à hauteur de 453 412,25 €, ce qui conduit à un excédent de fonctionnement restant à reporter au budget de 211 158,45 €.</p> <p>Or, le Budget Général actuellement voté fait apparaître un montant de 210 993,45 € au compte 002, soit un écart de 165 €.</p> <p>Conformément aux règles budgétaires et comptables, les modifications portant sur le résultat ne peuvent pas être effectuées par décision modificative, mais doivent faire l'objet d'un Budget Supplémentaire.</p> <p>Il est donc proposé au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">• D'augmenter le compte 002 de 165 €, afin de le porter au montant exact de 211 158,45 €,• Pour équilibrer d'augmenter de 165 € l'article 627 et d'assurer ainsi la parfaite concordance entre le CFU, l'affectation du résultat et le Budget Général.

<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	2 – Désignation d'un référent déontologue pour les élus
<i>Présentation</i>	<p>Depuis le 1er juin 2023, la loi impose à chaque collectivité de désigner un référent déontologue pour les élus locaux.</p> <p>Ce référent peut être consulté par tout élu afin d'obtenir un conseil confidentiel sur le respect des principes déontologiques liés à l'exercice du mandat. Il exerce sa mission en toute indépendance et impartialité, conformément au Code général des collectivités territoriales.</p> <p><input type="checkbox"/> Le référent doit être indépendant et impartial</p> <p><input type="checkbox"/> Il est choisi en raison de ses compétences et de son expérience</p> <p><input type="checkbox"/> Il ne doit pas avoir de lien avec la collectivité qui pourrait nuire à son impartialité</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de choisir le référent du CDG des hautes Alpes en qualité de référent déontologue des élus municipaux, pour la durée du mandat.</p> <p>Cette mission sera rémunérée sous forme de vacations de 80 € par dossier, conformément aux textes en vigueur.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	3 – Convention 2026 – Enseignement de la natation scolaire
<i>Présentation</i>	<p>Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention relative à l'enseignement de la natation en milieu scolaire pour l'année 2025-2026, conclue avec la Ville de Laragne-Montéglin, en lien avec l'Éducation nationale et la Ligue PACA de natation.</p> <p>Cette convention précise les conditions d'organisation, d'encadrement pédagogique et de sécurité des séances de natation destinées aux élèves des écoles.</p> <p>Les cycles se dérouleront entre le 1er juin et le 3 juillet 2026, à raison de 8 séances par classe, conformément aux textes réglementaires en vigueur.</p> <p>Le coût de participation est plafonné à 40 € par enfant, selon les modalités prévues par la convention. Cela concerne 37 enfants. (12GS+10 CP+15 CE1)</p>

	Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser la maire à signer cette convention.
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	4 – Désignation des représentants de la commune au SICTIAM
<i>Présentation</i>	<p>La commune est adhérente au SICTIAM, syndicat mixte qui accompagne les collectivités en matière d'ingénierie, notamment dans le domaine du numérique. Appel d'offres téléphonie, informatique, ...</p> <p>À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de l'Assemblée générale du SICTIAM.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, par vote à main levée, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.</p>
<i>Débats</i>	Proposition titulaire : Bastien Nal et suppléante Céline Darmon
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	5 – Vote des subventions aux associations																																
<i>Présentation</i>	<p>Considérant le rôle essentiel des associations dans l'animation, la cohésion sociale et la vie culturelle, sportive et intergénérationnelle de la commune, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer annuellement le montant des subventions accordées,</p> <p>Madame la Maire présente au Conseil municipal la liste des subventions proposées par la commission animation qui a étudié les dossiers pour l'année 2026 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Association</th> <th>Montant proposé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ACCA La Perdrix</td> <td>850 €</td> </tr> <tr> <td>Au fil du temps</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>Club des Aînés</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td>Club de gymnastique</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>Comité des Fêtes</td> <td>5 000 €</td> </tr> <tr> <td>Dynamique des p'tits poétains (APE)</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>L'Estanque Poétaine</td> <td>1 700 €</td> </tr> <tr> <td>Form and Rythm</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>FSE Collège de Laragne</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>MFR Ventavon</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>FNACA Lagrand</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Association pour la promotion du don de soi – Lagrand</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>Maison des jeunes et de la culture – Laragne</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Le Souvenir Français – Lazer</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>RASED (aide école) – Laragne</td> <td>100 €</td> </tr> </tbody> </table>	Association	Montant proposé	ACCA La Perdrix	850 €	Au fil du temps	300 €	Club des Aînés	2 000 €	Club de gymnastique	500 €	Comité des Fêtes	5 000 €	Dynamique des p'tits poétains (APE)	1 000 €	L'Estanque Poétaine	1 700 €	Form and Rythm	1 000 €	FSE Collège de Laragne	200 €	MFR Ventavon	100 €	FNACA Lagrand	100 €	Association pour la promotion du don de soi – Lagrand	100 €	Maison des jeunes et de la culture – Laragne	200 €	Le Souvenir Français – Lazer	100 €	RASED (aide école) – Laragne	100 €
Association	Montant proposé																																
ACCA La Perdrix	850 €																																
Au fil du temps	300 €																																
Club des Aînés	2 000 €																																
Club de gymnastique	500 €																																
Comité des Fêtes	5 000 €																																
Dynamique des p'tits poétains (APE)	1 000 €																																
L'Estanque Poétaine	1 700 €																																
Form and Rythm	1 000 €																																
FSE Collège de Laragne	200 €																																
MFR Ventavon	100 €																																
FNACA Lagrand	100 €																																
Association pour la promotion du don de soi – Lagrand	100 €																																
Maison des jeunes et de la culture – Laragne	200 €																																
Le Souvenir Français – Lazer	100 €																																
RASED (aide école) – Laragne	100 €																																

	Restos du Cœur – Laragne	400 €
	USSB (USEP secteur Serres Buëch)	200 €
	Amicale des pompiers de Laragne	150 €
	Total des subventions attribuées : 14 000 €	
	Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 14 000 €, conformément au tableau ci-dessus, et autorise Madame la Maire à procéder au versement des aides. 	
<i>Débats</i>	<p>Globalement, trésorerie confortable de toute les Associations. Il faudra pour l'année prochaine demander plus de détails sur les bilans comptables, sauf pour le comité des fêtes et la danse qui présente un bilan comptable bien complet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'ACCA, demander que la subvention serve à des équipements de sécurité. Subvention attribuée sous réserve de constitution du nouveau bureau. - Club des aînés : 1500 € pour la subvention courante et 500 € pour les 50 ans du club. - O'Jump : les objectifs de cette association sont à clarifier. - Gym : trésorerie confortable - Danse : augmenter les cotisations de façon à financer le professeur de danse pour l'année prochaine - APE : demande 2000 € entre autres pour achat de barnums : la municipalité va acheter ces barnums pour les mutualiser. - Amicale des pompiers : en attente de demande - RASED : en attente de demande 	
<i>Vote</i>	Unanimité	

<i>Intitulé</i>	6 – Choix des entreprises pour la voirie
<i>Présentation</i>	Voir tableau joint
<i>Débats</i>	Routière du midi : 2 bûches d'encrage, puis au-dessus de l'existant Les autres : rabotage sur la totalité Subvention département
<i>Vote</i>	Proposition Routière : Unanimité

<i>Intitulé</i>	7 – Commission communale des impôts directs
<i>Présentation</i>	Il est proposé de valider les membres suivants pour la CCID :

	Titulaires	Suppléants
	Agnès Rey Laure Imbard Alain Montay Daniel Bardonnenche Manuel Casado André Pion	Gautier Aillaud Roseline Depeyre Charlotte Bourgeois Bruno Plan Robert Bellotto Serge Vota
<i>Débats</i>	Se réunit 1 fois par an pour avis sur valeur locative des logements suite à modifications ou permis de construire.	
<i>Vote</i>	Unanimité	

<i>Intitulé</i>	8 – Délégué AFL
<i>Présentation</i>	<p>La commune est adhérente à l'Agence France Locale, organisme de financement des collectivités.</p> <p>Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant de la commune pour participer aux assemblées générales et représenter nos intérêts au sein de l'agence.</p> <p>Il est donc proposé au conseil municipal de désigner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un délégué titulaire, • et éventuellement un suppléant. <p>Il est proposé au conseil municipal de procéder à cette désignation.</p>
<i>Débats</i>	<p>Proposition délégué titulaire : Agnès Rey Délégué suppléant : Régis Trouvé</p>
<i>Vote</i>	Unanimité

<i>Intitulé</i>	9 – Clôture du budget annexe caisse de l'école
<i>Présentation</i>	<p>Il y a trois ans, le conseil municipal avait décidé de ne plus utiliser ce budget annexe. La réglementation impose un délai de trois ans avant de pouvoir procéder à sa clôture.</p> <p>Ce délai étant désormais écoulé, il nous revient aujourd'hui de décider officiellement de la clôture de ce budget.</p> <p>Le solde restant, d'un montant de 197,79 €, sera transféré au budget principal conformément aux règles comptables en vigueur.</p> <p>Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la clôture de ce budget annexe et le transfert de son solde au 31 décembre 2025.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Unanimité

La séance est levée à 21 h24

Divers :

- Journée environnement – Nettoyons le sud : vendredi 29 mai et samedi 30 mai : rendez-vous à 9h30 au boulodrome avec gilet / gant pot d'accueil – 10h départ dans le village selon plan – 11h30 retour place de la bascule – CCSB tri et animation – panier garni tiré au sort – distribution ticket piscine
- Ticket piscine offert journée environnement (à approuver) : unanimité
- Le 05 juin un conseil municipal aura lieu pour désigner les délégués pour constituer le corps électoral chargé d'élire le sénateur le 27 septembre 2026. (3 personnes)
- Ecole de musique le jeudi 25 juin musique actuelle (50 personnes / 4 profs / 2 techniciens = 13 personnes pour le repas / 13h début jusqu'à 21 h30.
- Séance du conseil municipal audiovisuel : Un administré demande la diffusion audiovisuelle des séances du conseil municipal en raison de leurs tenues tardives. Les séances du conseil municipal se tiennent à 20h30 afin de satisfaire au mieux les emplois du temps des conseillers municipaux qui travaillent. Les séances du conseil municipal sont publiques conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, et chacun peut y assister librement. La retransmission audiovisuelle des séances est en effet autorisée par la loi, mais elle ne revêt aucun caractère obligatoire et relève du choix de la collectivité. Compte tenu de la taille de la commune et des moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en place d'un tel dispositif, la commune du Poët n'a, à ce jour, ni la technicité ni le matériel nécessaire. Nous restons cependant attentifs à cela et allons voir lors du changement de matériel si cela est financièrement possible
- Défibrillateur à la piscine : on le loue toutes les années avec l'oxygène (environ 700 €) Faut-il en acheter ? le coût de la maintenance est de 100 € / an, il faudrait le mutualiser avec le local des aînés.

Le secrétaire :



La Maire :

